

Détour lexical dans le monde de la formation professionnelle tout au long de la vie

Publié le 1 décembre 2016 – Mis à jour le 6 février 2018

Embarquement immédiat ! NI, FPC, CPF, RNCP, COPAREF, CNEFOP, CDC, CEP, OPCA, VAE...



© Gachwell - comillus.com

Pour les non initiés, cette liste peut faire frémir. Ah, j'oubliai, un petit dernier pour la route : FPSPP ! Il aurait été dommage de ne pas l'embarquer celui-ci aussi, non ?! Quelle est cette planète vers laquelle nous nous destinons et quelle est cette langue ? Point de noms, de verbes, de phrases mais des acronymes, euh des onomatopées ! Bienvenue dans le monde de la formation professionnelle tout au long de la vie !

Essayons de revenir à l'essentiel...

Quelle est notre destination ? Ouvrir la voie déjà balisée vers un objectif dédié à tout salarié : **se former** pour acquérir ou **développer des compétences** (association de savoirs, savoir-faire et savoir-être mis en œuvre dans une situation professionnelle) permettant de se maintenir dans son emploi, ou mieux, d'accéder à des **opportunités d'emploi offertes** dans sa structure actuelle ou dans une nouvelle. La réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014 a ouvert de nouvelles voies ; le compte personnel de formation (CPF) en est une. Les trajectoires et les escales peuvent être multiples : notre objectif dans un centre régional du Cnam est de **faciliter la compréhension des dispositifs de formation**, leur financement et leur mise en œuvre.

Ainsi, depuis cet été, notre préoccupation quasi quotidienne au regard du CPF s'articule autour des paramètres suivants :

- Prendre connaissance des différents textes réglementaires et les synthétiser ;
- Suivre le travail d'élaboration des listes de formation qui seront **éligibles au CPF** et engager les contacts nécessaires ;
- Schématiser les parcours possibles de **demande de formation**, d'abondement, de financement, en fonction du statut de la personne et de ses besoins ;
- Repérer les démarches administratives pour mobiliser le CPF et définir des processus de facilitation ;
- Définir l'ingénierie financière du CPF ;
- Communiquer auprès de nos partenaires et de nos publics.

Notre enjeu est d'encourager, soutenir et développer les initiatives de **formation et d'évolution professionnelle** des adultes en leur permettant de mobiliser leur CPF, dispositif supplémentaire de financement de la formation.

Pour vous aider à choisir la bonne porte, une petite aide sous forme de lexique :

ANI : Accord national interprofessionnel. Signé entre les partenaires sociaux, il est, pour la matière qui nous concerne, le fondement du texte de la loi du 5 mars 2014.

FPC : formation professionnelle continue. Elle représente par distinction de la formation initiale (dispensé à l'école, peu importe le niveau) la formation menée au cours de la carrière professionnelle.

CPF : comme dans le texte, il s'agit du **compte personnel de formation**, nouveau dispositif de formation.

RNCP : le **répertoire national des certifications professionnelles** recense les intitulés de diplômes. Les licences et masters y sont inscrits de droit et les titres y sont inscrits sur demande. Ce répertoire est une des sources d'alimentation des listes de formations éligibles au CPF.

COPAREF : le **comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation**, instance de gouvernance de la formation au niveau régional, est constitué des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Il assure, entre autres, le déploiement des politiques paritaires en matière d'emploi et de formation.

CNEFOP : le **conseil national de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles**, instance de gouvernance de la formation au niveau régional est constitué notamment d'élus, de représentants de l'Etat, de représentants des organisations syndicales et professionnelles, de personnels qualifiés en la matière. Il élabore les orientations et la stratégie concertée en matière d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles ; il définit un programme d'évaluation des politiques en la matière. **Il a d'autres missions.**

CDC : La **caisse des dépôts et consignations** est chargée de gérer le système d'information pour la mise en œuvre du CPF.

CEP : Le **conseil en évolution professionnelle** est un nouveau service gratuit dédié à tout salarié ou demandeur d'emploi.

OPCA : Les **organismes paritaires collecteurs agréés** collectent les contributions des entreprises, ils apportent conseil et aide dans la mise en œuvre des dispositifs de formation.

VAE : La **validation des acquis de l'expérience** permet l'obtention de tout ou partie d'un diplôme par la valorisation des acquis des expériences professionnelles.

FPSP : Créé en 2009, le **fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels** contribue notamment au financement d'actions de formation professionnelle concourant à la qualification des demandeurs d'emploi et des salariés.

Muriel Escoubeïrou
Chargée de relations entreprises

► | Formation | Travail | Entreprise

Le dernier Cnam mag'

LE CNAM MAG' #9

Société numérique, société inclusive ?

1 mai 2018

[+ Retrouvez tous les numéros](#)

<http://blog.cnam.fr/anciennes-rubriques/grand-angle/compte-personnel-de-formation/detour-lexical-dans-le-monde-de-l>